

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Signature de la convention de pilotage de l'éducation artistique et culturelle

La signature de la convention tripartite relative au pilotage de l'éducation artistique et culturelle en Midi-Pyrénées se déroulera :

le **lundi 2 mars 2015 à 14h30**  
à la **Préfecture de Région Midi-Pyrénées**

En présence de :

**Pascal Mailhos**, Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de Haute-Garonne,  
**Laurent Roturier**, Directeur Régional des Affaires Culturelles,  
**Hélène Bernard**, Rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des Universités,  
**Marc Laborde**, Directeur académique de Canopé académie de Toulouse.

### L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

La loi de refondation de l'École de la République a placé l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions de l'école, autour de trois piliers : le développement d'une culture personnelle, la pratique artistique et la rencontre directe avec les artistes et les œuvres : « *L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques* ».

Levier principal de la démocratisation culturelle, elle joue en outre un rôle essentiel en faveur de la diversité des cultures et des formes artistiques et participe à l'aménagement culturel du territoire.

### UNE FEUILLE DE ROUTE CONJOINTE

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la communication effectuée le 11 février dernier en Conseil des ministres par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication.

Elle donne un cadre général à l'action conjointe de l'académie de Toulouse, de la Drac Midi-Pyrénées et de Canopé académie de Toulouse. Les signataires s'engagent à y associer l'ensemble des professionnels de la culture et de l'éducation. Ils inviteront également les collectivités territoriales à devenir partenaires de ce dispositif. Le public visé englobe l'ensemble de la communauté scolaire : élèves, enseignants, corps d'encadrement.

### LES OBJECTIFS

Cette convention triennale pose des objectifs prioritaires partagés : « *conforter la cohérence et la convergence d'actions, veiller à une meilleure adéquation entre l'offre culturelle et les besoins des écoles et établissements scolaires à l'échelle de l'académie, proposer des formations conjointes et encourager les partenariats ainsi que la mobilisation des structures culturelles du territoire* ».

Ces objectifs seront déclinés selon les thèmes suivants :

- Mutualisation d'informations pour définir conjointement des priorités au service d'actions concertées ;
- Développement d'une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle ;
- Valorisation des usages culturels du numérique.

26 février 2015

#### CONTACT PRESSE

Alexia Dounot  
Chargée de communication  
Canopé académie de Toulouse  
T. 05 61 99 48 61  
alexia.dounot@crdp-toulouse.fr



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



ACADÉMIE DE TOULOUSE